

Le Centre Pompidou et l'Ircam mènent depuis dix ans un projet d'éducation artistique intitulé « Les Ateliers de la création ». Cette action, à la croisée des arts visuels, des arts du son et des nouvelles technologies bénéficie d'une importante documentation (témoignages, axes pédagogiques et méthodologie), réunie sur une plateforme en ligne [www.ateliers-creation.centrepompidou.fr](http://www.ateliers-creation.centrepompidou.fr).

Des partenaires issus de l'Éducation Nationale et du monde culturel ont développé dès 2010 des projets en région répondant aux mêmes finalités et se sont engagés aux côtés du Centre Pompidou et de l'Ircam dans une action volontaire de réflexion partagée et de mutualisation des expériences sur le blog « Les Ateliers de la création ».

Forts de leur expérience engagée auprès de nombreux acteurs culturels du territoire, le Centre Pompidou et l'Ircam souhaitent en 2017 élargir cette action et aller au plus près des établissements éloignés du monde de la culture et des structures de diffusion artistique sur tout le territoire français.

**Les deux institutions lancent donc un appel aux lycées agricoles et aux lycées professionnels en zones rurales.**

## Les engagements du label « Les Ateliers de la création »

Pour les porteurs de projets :

- Répondre aux grandes finalités du projet « Les Ateliers de la création » définies sur la plateforme (pluridisciplinarité, ambition de formation pour les élèves, axes pédagogiques tournés vers l'expérience esthétique et le travail de l'Art).
- Bâtir un projet cohérent et spécifique en fonction du contexte et du projet d'établissement du lycée, avec des partenaires culturels locaux et en concertation avec la Drac ainsi que la DAAC (pour les lycées professionnels) et avec la DRAAF (pour les lycées agricoles).
- S'engager dans une réflexion pédagogique approfondie, documenter et mutualiser les résultats du projet sur la plateforme.

Pour le Centre Pompidou et l'Ircam :

- Une expertise proposée aux porteurs de projets dans le montage et le suivi de leur action ; une participation à la réflexion pédagogique.
- Une aide logistique pour l'organisation d'une journée annuelle réunissant les classes labellisées (présentation des résultats des projets et visites des deux institutions).

## Comment être labellisé pour des projets en 2017-18 ?

### Envoi d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Les noms et coordonnées de l'établissement scolaire et des partenaires culturels choisis en région.
- Le domaine de spécialité de la classe, le niveau de la classe concernée.
- La présentation des membres de l'équipe-projet, dont les enseignants impliqués, les médiateurs culturels et le professeur-coordonateur du projet.
- La note d'intention (entre 4.000 et 6.000 signes) abordant :
  - > les finalités du projet,
  - > la manière dont le projet se positionne par rapport à la méthodologie et aux objectifs du projet-pilote « Les Ateliers de la création » (axes communs ou spécifiques, propositions nouvelles concernant l'organisation, les contenus, la documentation),
  - > l'articulation du projet avec le projet d'établissement du lycée et son inscription dans la politique éducative des établissements culturels partenaires,
  - > un premier calendrier dessinant l'architecture du projet (période, séances, restitution).
- L'expertise ou l'implication souhaitée de la part de l'Ircam et du Centre Pompidou.

### Les critères de sélection portent principalement sur :

- La pertinence du projet proposé en regard des axes et principes pédagogiques du projet-pilote.
- L'adéquation du projet proposé avec le projet d'établissement du lycée.
- L'originalité avec laquelle il reformule ces axes et principes dans un projet spécifique, qui nourrit la réflexion partagée.
- La solidité et l'implication des partenaires culturels dans le projet.
- La motivation des équipes enseignantes.

### Date limite d'envoi le lundi 22 mai 2017 à :

[ateliers-creation@ircam.fr](mailto:ateliers-creation@ircam.fr)

### Information :

[www.ateliers-creation.centrepompidou.fr](http://www.ateliers-creation.centrepompidou.fr)